

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2018- 31

Validation de l'ODJ de l'Assemblée générale prévue à compter du mois de septembre 2018

Membres présents Soit	21
Nombre de voix représentées	30
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	7
Nombre de voix représentées	7
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	37
Ayant pris part au vote : 37 voix exprimées	
Pour : 37 Contre : /	

La règle du quorum est
(37 voix sont présentes sur 42),
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 07 juin 2018 à 18h30 à Giey sur Aujon sous la présidence de Madame Marie-Claude LAVOCAT, Vice-Présidente du GIP.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°4 publié en date du 15/09/2017 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Afin d'organiser la prochaine Assemblée Générale en septembre 2018 (et afin d'éviter de réunir le Conseil d'Administration durant l'été pour fixer cet ordre du jour) la Vice- Présidente propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Approbation du PV de l'AG du 04 juillet 2018
- 2 Information sur la procédure de création du Parc national
- 3 Choix du nom du Parc national dédié aux forêts feuillues de plaine
- 4 Avis sur la composition du Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national
- 5 Adhésion – Retrait
- 6 Questions diverses

Délibère :

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le présent ordre du jour.

Le 07/06/2018

Le Commissaire du Gouvernement

0 3 JUL. 2018

La Vice-Présidente du GIP



Marie-Claude LAVOCAT